

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES

#### **Arrêté du 22 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 9 octobre 2015 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris**

NOR : SSAA1730934A

La secrétaire d'État aux personnes handicapées,

Vu le décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national de jeunes aveugles, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2015 modifié portant renouvellement des membres nommés du conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommée au conseil d'administration de l'Institut national de jeunes sourds de Paris :  
Mme Lafarge-Villain, inspectrice de l'éducation nationale, en remplacement de Mme Faure-Fillastre.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 22 novembre 2017.

Pour la secrétaire d'État aux personnes handicapées :  
*La cheffe de service,*  
*adjointe au directeur général de la cohésion sociale,*  
C. MICHEL